

## Motion n° 231-2022 Relative au coût de l'énergie



*La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.*

**La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire**, s'est réunie en Session le 25 novembre 2022, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU. En l'absence de quorum, elle s'est réunie à nouveau le 9 décembre 2022 à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

**Délibérant** conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Considérant :**

- La flambée spectaculaire des cours de l'énergie ;
- La hausse vertigineuse du prix des intrants agricoles ;
- L'envolée des prix de l'énergie et des engrais ;

**Considérant** que les coûts de production explosent dans les exploitations agricoles mais que leur progression est très contrastée selon les OTEX en fonction de leur exposition à la hausse des prix de l'énergie et des engrais ;

**Considérant** les annonces de l'Etat sur la poursuite et l'évolution du plan de résilience en faveur des entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité ;

**Considérant** que les modalités d'intervention de ce fonds, surtout 2023, sont encore à préciser et n'identifient pas toujours de façon explicite les exploitations agricoles ;

**Demande** que les mesures de soutien pour le paiement des factures de gaz et d'électricité en 2022 soient accessibles aux exploitations agricoles :

- Baisse de la fiscalité sur l'électricité et mécanisme d'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique),
- Bouclier tarifaire électricité,
- Aide d'urgence pour le paiement des factures Gaz – Electricité,
- PGE résilience ;

**Demande** que les nouvelles mesures de soutien aux entreprises applicables en 2023 soient également accessibles aux entreprises agricoles :

- Amortisseur d'électricité pour 2023 ;
- La contre-garantie de l'état.

Adopté à l'unanimité Orléans, le 9 décembre 2022

Le Président  
Philippe NOYAU